



Copie certifiée
conforme à l'original
le.....13 NOV. 2008

**DECISION N°055ARMP/CRD EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2008
DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN
COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS DE LA SOCIETE UNITRADE
PRONONCANT LA SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU
MARCHÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION DE MATERIEL SCIENTIFIQUE
DESTINE AUX COLLEGES POUR LE MINISTERE DE L'EDUCATION CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, DE L'ELEMENTAIRE ET DU MOYEN**

Le Comité de Règlement des Différends statuant en Commission Litiges

Vu l'article 30 du Code des Obligations de l'Administration modifiée par la loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 ;

Vu les articles 86, 87 et 88 du décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 portant Code des marchés publics ;

Vu les articles 20 et 21 du décret n° 2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés publics notamment en son article 21 ;

Vu le recours de la société UNITRADE en date du 07 novembre 2008, reçu le même jour et enregistré sous le numéro 334 au Secrétariat du Comité de Règlement des Différends ;

Monsieur Cheikh Saad Bou SAMBE en son rapport ;

Après consultation de Monsieur Mansour DIOP, Président, de MM. Abd'El Kader NDIAYE, Birahime SECK et Barane THIAM, membres du Conseil de Régulation ;

De Monsieur Youssouf SAKHO, Directeur général de l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;

DECIDE :

La suspension jusqu'au prononcé de la décision de la Commission Litiges du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP, de la procédure de passation du marché concernant l'acquisition de matériel scientifique destiné aux collèges pour le Ministère de l'Education, chargé de l'Enseignement Préscolaire de l'Elémentaire et du Moyen.



Copie certifiée
conforme à l'original
le.....1..3..NOV..2008

Dit que le Directeur général de l'ARMP est chargé de notifier à la société UNITRADE, au Ministère de l'Education chargé de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen, et à la Direction centrale des Marchés publics, la présente décision qui sera publiée.

Le Président

Mansour DIOP